

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES
ET ARTS
DE ROUEN

ROUEN : QUELLE MÉTROPOLE ?



ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN
2016

ROUEN : QUELLE MÉTROPOLE ?

**Précis analytique
de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres
et Arts de Rouen**

2015

ROUEN : QUELLE MÉTROPOLE ?

**Précis analytique des travaux
de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres
et Arts de Rouen**

2015



Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen

ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs
toute la responsabilité des opinions
et des propositions consignées
dans les ouvrages lus à ses séances
ou imprimés par son ordre.
Cette disposition sera insérée,
chaque année,
dans le *Précis* de ses travaux.

*Ont apporté leur soutien à l'organisation
du colloque et à la publication de cet ouvrage :*



Lubrizol



Deloitte.

*Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction,
sous quelque forme que ce soit, réservés pour tous pays.*

© Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, 2016

*Hôtel des Sociétés Savantes
190, rue Beauvoisine • 76000 Rouen*

ISSN 1154-7707 • ISBN 978-2-9549009-2-6

**ROUEN,
UNE MÉTROPOLE RECONNUE
POUR SON CADRE DE VIE**

QUELLE POLITIQUE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT AU SEIN DE LA MÉTROPOLE ?

par M. Michel LEROND

Membre titulaire de l'Académie, écologue, essayiste

Malgré une mauvaise réputation dans les années 1970-1980 en raison de la pollution de l'air, l'agglomération de Rouen est sans doute en train de rattraper son retard pour faire valoir son cadre de vie. La Charte du Grand Rouen Eurocité, promulguée en 1990, a marqué une étape dans cette évolution en proposant des réponses aux attentes des habitants et des entreprises. Qu'en est-il maintenant ?

Une ville méconnue et à la mauvaise réputation

Dans les années 1970, Rouen avait mauvaise réputation au plan national. Ville industrielle comportant de nombreuses usines en périphérie immédiate ou même au sein du tissu urbain, l'image de « ville la plus polluée de France » s'attachait à Rouen.

Certes, la pollution était réelle et ses impacts sur l'environnement et la santé aussi, comme en témoignent les travaux de l'époque du professeur Bernard Boullard, notre confrère, et du pneumologue Jean-Pierre Lemerrier, notre Secrétaire perpétuel. Mais le hit-parade de la pollution relevait d'une pure subjectivité puisque les réseaux de mesure de la qualité de l'air n'existant pas encore ou étant embryonnaires, aucune comparaison n'était possible.

Encore récemment, dans les années 1990, Rouen était une ville assez méconnue. Quelle ne fut pas ma stupeur, animant un stage d'ingénieurs

territoriaux à Lyon, en m'apercevant que seulement 3 participants sur 15 connaissaient Rouen de nom, en précisant que «c'est dans le Nord»...

Les acteurs locaux, conscients de ce handicap, ont tenté d'y remédier de longue date en multipliant les réflexions sur l'évolution à impulser pour Rouen et sa place dans le contexte de la Basse Seine, afin de répondre aux attentes des habitants et des entreprises, lucides sur le fait que la qualité de l'environnement constitue une réelle attractivité de la Métropole. Du Schéma d'aménagement de la Basse Seine au Schéma de cohérence territoriale (SCoT) en passant par Drakkar 2000, c'est ainsi en 40 ans une dizaine de «grand-messes» qui ont mobilisé les acteurs locaux, démontré l'évolution des mentalités et suscité des décisions en faveur du cadre de vie des Rouennais.

Un moment fort de ces réflexions fut sans doute la «Charte du Grand Rouen Eurocité» promulguée le 31 mai 1990 par 206 Rouennais de toutes professions et sensibilités, après neuf mois de travail en atelier. Cette charte proposait, entre autres, un projet à structurer : Rouen Eurocité de l'Environnement, tout cela sous l'impulsion de notre confrère académicien Claude Boulard, alors directeur du Comité d'expansion du Grand Rouen, devenu ADEAR.

Personne ne doute plus que l'environnement soit un des grands enjeux du ^{xxi} siècle et, dans ce contexte, la Métropole Rouen Normandie reste très concernée par les pollutions, qu'elles soient d'origine industrielle, domestique ou agricole. Face à cela, la Métropole dispose d'atouts considérables pour, à la fois, offrir un cadre de vie agréable à ses habitants et redorer son image à l'extérieur : un patrimoine historique important, un patrimoine forestier sauvegardé et ouvert au public, et un patrimoine fluvial en cours de valorisation dans toutes ses dimensions urbaines et festives, économiques et hydrologiques.

C'est ainsi que les faiblesses de notre Métropole sont en train de devenir une force pour valoriser l'image de Rouen. La création de la Métropole est un atout pour fédérer l'archipel des structures qui, à des titres et des niveaux divers, interviennent dans le secteur de l'environnement.

Les intentions et les moyens sont là, poursuivons !

Un cadre naturel riche et varié autour de la Seine

La Métropole rouennaise occupe un cadre naturel riche et varié dans lequel la Seine constitue un axe privilégié, longtemps délaissé et en cours de réappropriation par l'urbanisme. Les forêts périphériques remplissent un rôle important de poumon et de lieu de loisirs ou de promenades, en plus de leur vocation économique.

La côte Sainte-Catherine livre sans doute le plus beau panorama sur les deux rives de Rouen. Bien que peu signalé depuis le centre-ville, ce balcon sur l'agglomération offre l'opportunité exceptionnelle d'un commentaire sur la géographie de la ville, son histoire urbaine et son cadre de vie. Toute visite de Rouen devrait commencer là pour comprendre le site et la façon dont il a été occupé progressivement.

Au sein même de l'agglomération, les espaces verts sont plus nombreux qu'on ne le pense. Hormis le jardin des plantes de la rive gauche qui offre une dizaine d'hectares, les autres jardins sont beaucoup plus modestes, c'est vrai, mais répartis dans de nombreux quartiers. Le «jardin de l'Académie» (actuel jardin des plantes) reste cependant le fleuron depuis le XVIII^e siècle. Dans un style différent, l'ancienne «rivière industrielle» du Robec est devenue une promenade romantique qui témoigne de la reconquête de la nature en milieu urbain.

Les forêts, qui occupent 25 000 hectares, soit le tiers de la superficie de la métropole, constituent une véritable ceinture verte tant leur inter-pénétration avec le milieu urbain est grande. Une charte forestière de territoire, établie pour la Communauté de l'Agglomération Rouennaise dès 2003, et programmée jusque 2020 a permis, notamment, de faciliter l'accès à ces lieux de promenade par différents moyens (marche, vélo, transports en commun). Cette fonction d'accueil du public est primordiale, sans pour autant faire oublier les fonctions écologiques et économiques, toutes aussi importantes à préserver et à concilier.

C'est dans ce contexte que la Métropole vient de lancer un appel d'offres pour la création et l'entretien de 930 mares (!) recensées sur les 71 communes, en milieu forestier ou autres.

La Seine est bien sûr un autre point fort du cadre naturel de la Métropole; elle fait partie intégrante du paysage rouennais, avec ses 170 mètres de large en moyenne et un marnage moyen de 3 mètres (variation du niveau d'eau en fonction des marées). Les quais, les chemins de halage, les îles sont autant d'espaces susceptibles d'aménagement, ce qui est déjà largement réalisé ou en cours. Tout cela sans oublier les affluents que sont le Cailly, le Robec et l'Aubette. La conciliation des activités économiques avec l'accueil du public et les loisirs a été longtemps jugée difficile, voire impossible. Les mentalités ont beaucoup évolué et les réalités de terrain ont considérablement changé depuis quelques années. Par exemple, le Grand Port Maritime de Rouen s'efforce de valoriser les sites naturels qui subsistent sur son territoire. C'est le cas du Marais de l'Aulnay à Grand-Couronne, que le Port de Rouen a recréé après qu'il ait servi de 1970 à 1990 de dépôts des sédiments de dragage de la Seine. La restauration s'est poursuivie de 2005 à 2007 afin de remettre en eau ce marais et lui redonner toute sa richesse en matière de biodiversité.

Cette renaturation s'inscrit dans le cadre de la politique du Port de Rouen pour assurer le maintien de zones naturelles au sein d'un environnement industriel, accessibles aux piétons et cyclistes depuis 2009.

Un cadre urbain re-naturé

C'est ainsi que le centre de Rouen glisse doucement vers la Seine, qui retrouve ainsi sa vocation fédératrice, avec des projets de restructuration urbaine, d'écoquartiers et d'espaces verts. Dans le même temps, la voiture individuelle laisse amplement la place aux piétons et transports en commun, et la qualité de l'air s'améliore.

Tout ceci n'est pas le fait du hasard et s'inscrit dans le cadre d'une politique de longue haleine, déjà engagée depuis plusieurs années, et qui s'amplifie. La création de la Métropole a permis de définir des objectifs et de faire de l'environnement une priorité qui se décline ainsi :

- prévenir les risques ;
- lutter contre les inondations ;
- prendre en compte les risques industriels ;
- préserver les espaces naturels ;
- renaturer la Seine et les rivières ;
- protéger les paysages ;
- réduire l'impact écologique des transports ;
- privilégier les transports en commun ;
- privilégier les modes de transports non polluants ;
- mieux maîtriser la collecte et le traitement des déchets ;
- garantir une eau de grande qualité ;
- favoriser un habitat respectueux de l'environnement ;
- promouvoir la Haute Qualité Environnementale pour le logement et le bâti ;
- limiter l'étalement urbain ;
- équilibrer les pôles urbains et périurbains.

Ces objectifs s'inscrivent, bien sûr, dans les compétences de la Métropole qui concernent les transports en commun, l'eau et l'assainissement et la collecte des déchets, mais aussi l'aménagement de l'espace (Voirie, SCoT et équipements culturels et sportifs) et le développement écologique (Protection et valorisation des espaces naturels, éducation à l'environnement et agenda 21), autant de thèmes en relation directe avec l'environnement.

Tous ces objectifs ont commencé à trouver un début de concrétisation, certains depuis longtemps, au sein des communes ou de la CREA, d'autres plus récemment. Il serait fastidieux d'énumérer toutes les réalisations, on peut en retenir quelques-unes parmi les plus significatives.

À la suite du Schéma Directeur de l'Agglomération Rouen-Elbeuf de 2001, le Schéma de Cohérence Territoriale a été accepté par les services de l'État début 2015, à l'échelle des 71 communes de la Métropole. C'est un document de planification de l'urbanisme et de l'aménagement de la plus haute importance dans la mesure où il engage les choix pour une quinzaine d'années. Dans son avis détaillé, le préfet conclut que « la prise en compte de l'environnement par le projet de SCoT est très satisfaisante et répond à l'ensemble des enjeux environnementaux et de santé environnementale », ce qui est un gage pour l'avenir.

Dans le même temps, la Métropole élabore un Agenda 21, un plan d'actions pour une éco-communauté. Cet engagement pour le développement durable établit une prospective du territoire pour au moins 30 ans, afin d'établir un plan d'action pour que la Métropole Rouen Normandie devienne une des premières éco-communautés de France, une agglomération qui inscrit le développement durable au sein de ses politiques. Dès lors l'environnement n'est plus un supplément aux politiques en place, mais devient le cœur de la politique.

Quelques exemples illustrent la manière dont peuvent se traduire ces objectifs :

– *La collecte des déchets.* Compte tenu de l'évolution de la normalisation et des technologies, la collecte et le recyclage des déchets sont évolutifs. La Métropole permet une mutualisation importante des moyens humains et techniques et donc une amélioration de l'efficacité de la collecte, tout en encourageant le tri sélectif et les comportements écocitoyens, et ce depuis le plus jeune âge.

– *Les jardins familiaux.* Le territoire métropolitain compte aujourd'hui 33 jardins familiaux qui permettent aux habitants intéressés, à la fois de faire des économies au quotidien en produisant fruits et légumes, mais aussi de créer du lien social. Une formation a été mise en place, avec le concours de l'AREHN (Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie), pour apprendre les bonnes pratiques du jardinage en évoluant vers le jardinage biologique. Chaque habitant peut ainsi contribuer à la préservation de l'environnement en préservant la ressource en eau, réduisant ses déchets et valorisant la biodiversité. Ces initiatives rencontrent un franc succès, à tel point que le festival « Graines de jardin » organisé par la Métropole en partenariat avec la ville de Rouen accueille en mai environ 80 000 visiteurs !

– *Les quais redessinés.* Un exemple de réalisation, encore plus spectaculaire, consiste en la reprise des quais de la Seine. Depuis plusieurs années en effet, la ville et l'agglomération de Rouen multiplient les initiatives pour se réapproprier le fleuve. Profitant du recul du port vers l'aval, pour des raisons économiques, les quais bas ont été réaménagés

rive droite en espaces paysagers et de loisirs. Sur la rive gauche, la prairie de Saint-Sever, entre les ponts Corneille et Boieldieu, est constituée d'une étendue herbeuse ouverte sur les perspectives paysagères (Côte Sainte Catherine et cathédrale). Les coulisses de Claquedent, entre les ponts Boieldieu et Jeanne d'Arc, sont un espace de promenade arboré, avec un jardin intime. L'esplanade de la Curanderie, entre les ponts Jeanne d'Arc et Guillaume le Conquérant, sera un espace évolutif pour accueillir les grands événements populaires. Après avoir été vécue souvent comme une coupure de la ville entre les deux rives, la Seine retrouve ainsi sa vocation fédératrice.

Des évolutions en cours vers une éco-communauté ?

Peut-être faut-il aller encore plus loin en faisant de toute la métropole un exemple d'innovation environnementale à grande échelle, comme le préconisait la charte de 1990 en imaginant Rouen Eurocité de l'environnement.

Partout fleurissent les projets d'écoquartiers qui vont « carburer aux énergies renouvelables », « redonner sa place au logement », « faire disparaître la voiture du paysage »... Soit, mais la « ville durable » doit surtout permettre la cohabitation des habitants et des fonctions urbaines. Attention à ne pas privilégier la communication sur l'urbanisme et faire des « ghettos à bobos »...

Depuis une décennie, les urbanistes ont métamorphosé les centres-villes, les rendant aux piétons et aux transports collectifs ; ils ont densifié l'espace urbain et créé des mobilités nouvelles. La ville se réinvente grâce à cette révolution urbanistique, c'est une très bonne nouvelle. Il faut aller plus loin encore en raisonnant la ville dans son contexte rural et agricole : la ville doit intégrer aussi l'agriculture afin de favoriser les circuits courts, prévoir en amont des espaces verts dignes de ce nom : promenades, coulées vertes, plans d'eau...

La Métropole Rouen Normandie, outre les atouts humains et économiques, va disposer d'atouts géographiques et naturels considérables : son site sur la Seine, ses forêts et une mixité milieu urbain/milieu rural très forte. Au-delà des projets d'écoquartiers qui fleurissent ici ou là, il faut sans doute maintenant aller jusqu'à concevoir une écoville, une éco-communauté. N'y a-t-il pas là matière à redonner à Rouen son lustre d'antan en faisant de cette cité un exemple européen d'innovation environnementale à grande échelle ?

Il m'est arrivé, dans les années 1990, de proposer à des responsables de l'aménagement urbain et portuaire l'idée de réserver dans l'urbanisme de l'agglomération une longue coulée verte, allant du nord-est au sud-

ouest, afin de réconcilier la ville avec son fleuve. Cette idée... sombra dans la Seine, à l'époque, mais les idées finissent toujours par germer et cette « diagonale verte » commence à exister. Depuis quelques années, l'aménagement « vert » des rives du Robec et de la Côte Sainte-Catherine constitue un parc naturel urbain qui ne demande qu'à se développer.

Il ne restera qu'à prolonger cet aménagement plus en amont du Robec d'une part, et à travers le port maritime d'autre part, pour ainsi réaliser cette diagonale verte qui unirait la ville, son fleuve et les forêts péri-urbaines. Rouen, autrefois seconde ville du royaume de France, est en train de renaître !

Le Département de la Seine-Maritime, lui, a lancé une étude d'aménagement et de gestion des berges de la Seine afin de préserver et restaurer les éléments naturels, en conciliation avec l'activité économique et le développement touristique. Le grand port maritime de Rouen n'est pas en reste avec diverses interventions de gestion de milieux humides ou de réaménagement écologique d'anciennes ballastières. Point d'orgue de ces réalisations, les saumons atlantiques (*Salmo salar*) disparus de la Seine depuis un siècle, sont régulièrement observés depuis 2000 (260 spécimens l'ont été en 2008).

Plus récemment encore, une tendance lourde vise à considérer la Seine à la fois comme une entité économique *et* environnementale. C'est une révolution qui est en train de s'opérer : désormais, l'aménagement devra se faire simultanément en termes de génie civil *et* de génie écologique.

Pour aller encore un peu plus loin, et si le port de Rouen faisait des folies ? C'est à partir des années 1960-1970 que les installations portuaires de Rouen ont commencé à glisser vers l'aval. Tant et si bien que les Rouennais ont fini par oublier qu'ils habitaient une ville-port. Depuis les années 1990, la ville et le port se sont retrouvés sur le plan de l'urbanisme au point d'imaginer ensemble une nouvelle osmose. La ville de Rouen a fait alors de la requalification des quais une des actions prioritaires de son projet urbain. C'est dans le même temps qu'avait été proposée une coulée verte qui aurait pu constituer une diagonale de toute l'agglomération en passant par les berges de la Seine, et donc par le port. Dans la perspective de cette coulée verte, il pourrait être opportun de mieux mettre en valeur les équipements portuaires et leur évolution par des aménagements paysagers mais aussi une forme de tourisme portuaire qui pourrait s'appuyer sur des « folies », comparables à celles du parc de la Villette à Paris.

Dans le cas du Port de Rouen, ces « folies » pourraient être conçues comme autant de lieux d'information sur la Seine, ses activités économiques, ses paysages, sa biodiversité, son fonctionnement hydraulique, etc. Ces

constructions pourraient être conçues comme des promontoires permettant d'avoir une vue d'ensemble sur les installations portuaires, pour mieux en comprendre le fonctionnement et l'utilité. Ces « folies » pourraient être situées sur le vélo-route qui suit la Seine et même être desservies par une ligne de transports en commun qui ne fonctionnerait qu'en fin de semaine pour permettre une liberté de promenade compte tenu des distances à parcourir.

C'est un peu ce qui s'amorce actuellement. Après l'aménagement de la rive droite, avec restaurants, salles de sport, promenades plantées, c'est au tour du boulevard maritime, sur la rive gauche, d'être réaménagé de façon paysagère. Cette « révolution portuaire » est complétée par un test de reconstitution de berges végétales, en remplacement des berges en béton. Création de mares, parcours pédagogiques ou recréation de zones humides témoignent aussi de l'avancée.

Tout n'est pas réglé, et de temps à autre, des incidents rappellent que la proximité d'installations industrielles avec les habitations n'est pas toujours simple à gérer.

*

En conclusion, comment ne pas rappeler les efforts faits par les industriels depuis plusieurs décennies pour améliorer les procédés, réduire les pollutions et les déchets ? C'est un élément également important d'une conciliation entre environnement et activité économique.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Préface</i>	5
par M. Nicolas PLANTROU	



OUVERTURE

<i>Approche de la notion de métropole</i>	9
par M. Gérard GRANIER	

ROUEN HIER ET AUJOURD'HUI

<i>Rouen, une métropole inscrite dans l'histoire?</i>	19
par M. Jean-Pierre CHALINE	

<i>Rouen, une métropole en question</i>	25
par M. Arnaud BRENNETOT	

ROUEN, UNE MÉTROPOLE RECONNUE POUR SON CADRE DE VIE ?

<i>Quelle politique en matière d'environnement au sein de la métropole?</i>	39
par M. Michel LEROND	

<i>Quelles dynamiques métropolitaines pour la mobilité et le logement ?</i>	47
par M. Laurent MORENO	

ROUEN, UNE MÉTROPOLÉ RECONNUE POUR SON DYNAMISME ÉCONOMIQUE ?

<i>Quelles infrastructures au service des entreprises et des habitants de la Métropole rouennaise ?</i>	65
par M. Jacques DELÉCLUSE	

<i>Comment faire de Rouen une métropole économique rayonnante et attractive pour les entreprises ?</i>	77
par M. Paul-Jacques LEHMANN	

ROUEN, UNE MÉTROPOLÉ ATTRACTIVE EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE ?

<i>Comment améliorer l'attractivité de Rouen pour les enseignants et les étudiants ?</i>	87
par M. Jean-Louis BILLOËT	

<i>Comment développer la recherche dans la Métropole rouennaise ?</i>	93
par M. Hubert VAUDRY	

ROUEN, UNE MÉTROPOLÉ ATTRACTIVE EN MATIÈRE DE CULTURE ET DE PATRIMOINE ?

<i>Comment valoriser le patrimoine de la Métropole rouennaise ?</i>	107
par M. Guy PESSIOT	

<i>La Réunion des musées métropolitains</i>	115
par M. Sylvain AMIC	

LA GOUVERNANCE DE LA MÉTROPOLE ROUENNAISE

*Rouen est-elle une métropole
au service de la Région normande?* 123
par M. François GAY

Quelle gouvernance de la Métropole rouennaise? 131
par M. Nicolas PLANTROU



Conclusion 149
par M. Guy QUINTANE

Dépôt légal : juin 2016
IMPRIMÉ EN FRANCE



Achevé d'imprimer en juin 2016
sur les presses de l'imprimerie *La Source d'Or*
63039 Clermont-Ferrand
Imprimeur n° 18800N



Tiré à part numérique de *Rouen : quelle métropole ?*,

Précis de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, année 2015.

© Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, 2016.

Tous droits réservés pour tous pays.

Ne peut être vendu. Toute diffusion ou distribution sans autorisation préalable de l'auteur ou de l'éditeur est interdite.

ISSN : 1154-7707

ISBN de l'édition papier : 978-2-9549009-2-6